

18/09/2024

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024 À 19H00  
ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation des états financiers 2023.
3. Acceptation des états financiers 2023.
4. Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres pour l'exercice financier 2024.
5. Changement de responsable pour l'application Employeur D.
6. Changement de responsable à la municipalité auprès des services électroniques de Revenu Québec (ClicSÉCUR).
7. Changement de signataires autorisés pour les effets bancaires ainsi que la carte de crédit de la Municipalité.
8. Modification de la résolution portant le numéro 2024-06-114 intitulée « Emprunt temporaire – Autorisation » aux fins de changer les signataires autorisés.
9. Période de question.
10. Levée de l'assemblée.

*Julie Francoeur, directrice générale*

18 septembre 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
MRC DE MÉKINAC**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le dix-huitième jour de septembre de l'an 2024, à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. À laquelle étaient présents madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Jean-Paul Lerat et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absences motivées Messieurs les conseillers Normand Cossette et Roman Pokorski.

Deux (2) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h07.

2024-09-162

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Bordeleau, conseiller

Appuyé par madame Suzanne Tessier, conseillère

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

**Présentation des états financiers (année financière 2023)**

Madame France Pronovost de la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette SENCRL. présente le rapport financier, ainsi que le rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Adelphe, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

2024-09-163

**Acceptation du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de St-Adelphe**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Lerat, conseiller

Appuyé par monsieur Claude Thiffault, conseiller

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe accepte les états financiers, ainsi que le rapport du vérificateur externe de la susdite municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, le tout tel que préparé par la Firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, SENCRL. **Adopté**

2024-09-164

**Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres pour l'exercice financier 2024**

Il est proposé par monsieur Denis Bordeleau, conseiller

Appuyé par monsieur Suzanne Tessier, conseiller

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. comptables agréés, à titre de vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Que les frais d'honoraires pour la vérification des livres de l'exercice financier 2024 sont fixés au montant de 16 500 \$, excluant les taxes, et excluant le rapport de reddition des comptes à soumettre au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ainsi que le rapport de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). **Adopté**

2024-09-165

**Changement de responsable pour l'application Employeur D**

CONSIDÉRANT le départ de madame Caroline Moreau de son poste de directrice générale le 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Julie Francoeur à titre de directrice générale le 9 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Claude Thiffault, conseiller

Appuyé par madame Suzanne Tessier, conseillère

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe demande le changement de responsable pour l'application d'employeur D;

Que le conseil de la municipalité désire procéder au remplacement de madame Caroline Moreau pour madame Julie Francoeur comme responsable.

**Adopté**

2024-09-166

**Changement de responsable à la municipalité auprès des services électroniques de Revenu Québec (ClicSÉQR)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelphe est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU' il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la municipalité de Saint-Adelphe afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Lerat, conseiller

Appuyé par monsieur Denis Bordeleau, conseiller

Et résolu

Que madame Julie Francoeur, directrice générale, soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Saint-Adelphe, les documents requis pour le changement d'administrateur à clicSÉQR et qu'il soit autorisé à :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

**Adopté**

2024-09-167

**Changement de signataires autorisés pour les effets bancaires ainsi que la carte de crédit de la Municipalité**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2024-09-158 autorise la nomination de Julie Francoeur, au poste de directrice générale de la Municipalité de Saint-Adelphe en date du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2022-04-66 autorise la nomination de madame Mélanie Trépanier au poste d'adjointe à la direction de la Municipalité de Saint-Adelphe en date du 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées auprès de la caisse Mékinac Des Chenaux afin d'autoriser les signataires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Tessier, conseillère  
Appuyée par monsieur Denis Bordeleau, conseiller  
Et résolu

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Adelphe, pour les comptes détenus à la caisse Mékinac – Des Chenaux à compter du 18 septembre 2024:

- Paul Labranche maire, OU
- Maire suppléant selon la résolution annuelle déterminant le(la) conseiller (ère) qui fait office de maire suppléant au moment de la signature des effets ;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Julie Francoeur, directrice générale, OU
- Mélanie Trépanier, adjointe à la direction.

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Adelphe, pour tous les comptes détenus à la caisse Desjardins Mékinac – Des Chenaux.

QUE le conseil autorise Julie Francoeur, directrice générale, en tant qu'administrateur principal du service en ligne AccèsD Affaires.

QUE le conseil autorise madame Julie Francoeur, directrice générale a procédé au changement de nom chez Visa Desjardins pour la carte de crédit de la Municipalité de Saint-Adelphe.

**Adopté**

2024-09-168

**Modification de la résolution portant le numéro 2024-06-114 intitulée « Emprunt temporaire – Autorisation » aux fins de changer le nom des signataires autorisés**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-06-114 prévoit l'autorisation de monsieur Paul Labranche, maire, madame Caroline Moreau, directrice générale et madame Mélanie Trépanier, adjointe à signer le prêt temporaire devant être accordé aux fins de procéder à certains travaux de voirie;

CONSIDÉRANT le départ de madame Caroline Moreau de son poste de directrice générale en date du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-09-158 autorise la nomination de Julie Francoeur, au poste de directrice générale de la Municipalité de Saint-Adelphe en date du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à la résolution 2024-06-114 pour prévoir le remplacement de la signataire madame Caroline Moreau, directrice générale pour celui de madame Julie Francoeur, directrice générale pour l'emprunt temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Lerat, conseiller  
Appuyé par monsieur Claude Thiffault, conseiller  
Et résolu

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, l'emprunt temporaire, savoir,

- Paul Labranche maire, OU
- Maire suppléant selon la résolution annuelle déterminant le(la) conseiller (ère) qui fait office de maire suppléant au moment de la signature des effets ;

CONJOINTEMENT AVEC :

- Julie Francoeur, directrice générale,
- Mélanie Trépanier, adjointe à la direction.

QUE ces personnes puissent, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à l'emprunt temporaire tel qu'il appert de la résolution numéro 2024-06-114.

**Adopté**

2024-09-169

**Levée de l'assemblée à 19h22**

Il est proposé par monsieur Denis Bordeleau, conseiller, que la séance soit levée.

---

Paul Labranche, Maire

---

Julie Francoeur, Directrice générale

\*\*\*\*\*